

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 8. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

13 Mars 1879.

Chronique générale.

Le nouveau mouvement judiciaire publié par le Journal officiel comprend, ainsi que nous le disions hier, 90 nominations ou mutations et compte 42 révocations.

Sont révoqués :

M. de Montera, avocat général à Bastia; M. Mévier, substitut du procureur général à Angers.

Sept procureurs de la République: M. de Saint-Loup, à Dijon; M. Monmont, à Beaune; M. Lussou, à Brive; M. Ladey, à Chalon-sur-Saône; M. Ferand, à Saintes; M. Pigeon, à Bellac; et M. Lavondès, à Moulins.

Trois substituts: M. Rosset de Tours, à Marseille; M. Huguet de Châtaux, à Angers; et M. Leoni, à Sartène.

Un juge suppléant est appelé à d'autres fonctions.

Le mouvement comprend, en outre, deux mises à la retraite de conseillers, trois démissions (deux de substituts et une de juge suppléant), plus le refus d'acceptation d'un substitut.

Trois nominations y sont faites par suite de décès.

Le Journal officiel publie un décret convoquant pour le 6 avril les électeurs des circonscriptions d'Aubusson, de Muret, de Bordeaux, de Rennes, de Tours, de Blois, de Montbrison, de Roanne, de Saint-Nazaire, d'Orléans, de Marmande, de Florac, de Reims, de Bar-le-Duc, de Paris, de Péronne, de Dôle et de Lyon, pour élire leurs députés.

Un journal a raconté que le maréchal de Mac-Mahon avait écrit à M. Jules Grévy pour lui déclarer que, si la mise en accusation des ministres était votée par la Chambre, il viendrait s'asseoir avec eux au banc des accusés.

Le Maréchal n'a pas écrit de lettre à M. Jules Grévy; mais voici, d'après des renseignements absolument sûrs, ce qui a donné lieu à la publication de cette nouvelle:

Le jour où l'on connut les conclusions du rapport Brisson, le Maréchal s'écria devant plusieurs personnes:

« Si la mise en accusation est votée, je sais ce qui me reste à faire pour couvrir la responsabilité de mes ministres. »

LA SINCÉRITÉ DES ÉLECTIONS RÉPUBLICAINES.

Pendant que le rapport Brisson jette feu et flammes contre la corruption de l'ordre moral et la pression des candidatures officielles, voici que la Chambre vient d'annuler l'élection d'un certain citoyen Richard, proclamé député à Nyons, dans la Drôme, bien qu'il lui manquât 67 voix pour avoir la majorité absolue.

Le comte d'Aulan, son concurrent, avait obtenu un nombre de voix supérieur, mais il était conservateur, ce qui suffisait pour déranger tous les calculs.

Aux yeux des démocrates, deux et deux

ne font que trois, quand il s'agit d'un conservateur.

En revanche, deux et deux font cinq quand il s'agit d'un républicain.

\*\*

Le retour des Chambres à Paris ne paraît pas devoir avoir lieu prochainement. On dit que l'architecte demande six mois pour aménager un local pour le Sénat.

D'après le Constitutionnel, le retour serait même définitivement ajourné.

Les gauches, dit ce journal, ne désirent que médiocrement siéger à Paris, aussi ont-elles repoussé le vote du retour par « motion d'ordre intérieur », et ont-elles exigé que la question fût tranchée par le Congrès.

Au Congrès, on proposera le vote au scrutin secret, et les membres de la gauche repousseront alors à une grande majorité la proposition de M. Laroche-Joubert.

Mais M. Laroche-Joubert ne se tient pas pour battu: si sa proposition est repoussée, il en présentera une nouvelle signée par un grand nombre de ses collègues, et invitant le Président de la République, le président de la Chambre et les ministres à résider à Versailles.

\*\*

Un personnage politique, qui a vu M. Grévy avant-hier, dans la soirée, l'a trouvé fort préoccupé de l'attitude radicale des groupes de gauche qui ne tarderont pas à rendre le gouvernement impossible, soit sur la question de mise en accusation, soit sur une autre qu'ils se hâteront de produire pour réparer leur échec, si leur projet de poursuite est rejeté. M. Grévy n'a même pas dissimulé le découragement que lui cause cette opposition que l'on fait à son gouvernement, alors qu'il croyait rallier tous les groupes républicains en acceptant la Présidence.

\*\*

Voici quelques bruits qui courent et qui alimentent les conversations dans tous les centres politiques:

On s'accorde à dire que les contumaces et tous les bandits de la Commune qui sont en Belgique, en Angleterre et en Suisse, témoignent des sentiments qui n'ont rien de rassurant pour la sécurité de la République. — Leurs propos, leur arrogance, leurs menaces, le dédain qu'ils affectent pour les représentants de la France, auxquels ils ne daignent même pas donner les renseignements nécessaires à leur rapatriement, tout indique chez eux la pensée de rentrer la tête haute et comme les précurseurs de la prochaine revanche. — M. Le Royer, dont la qualité maîtresse ne fut jamais le courage, exprime ses désillusions et ses alarmes avec une tristesse dont on ne peut pas suspecter la sincérité.

On raconte encore qu'après avoir lu le rapport Brisson, M. Grévy aurait dit, de ce ton dédaigneux qu'on lui connaît: « Avocat de cinquième ordre! » — « C'est une œuvre de portière, » aurait ajouté un membre du cabinet, qui n'est assurément ni M. Waddington, ni M. Léon Say.

\*\*

Les députés et sénateurs du parti dit modéré se rendent parfaitement compte de cet état de choses, et malgré la confiance qu'ils ont ou affichent dans le rejet de la mise en accusation, se montrent très-effrayés de la situation qui sera faite au gouvernement à

l'issue de ce vote, quel qu'il soit. Les députés, partisans des poursuites, affectent de croire au vote de la mise en accusation et désignent déjà les membres chargés de faire partie de la commission qui plaiderait la culpabilité devant le Sénat. Ces membres seraient MM. Floquet, Brisson et Laisant.

En somme, bien que l'absurdité et le radolage du rapport Brisson puissent faire supposer généralement qu'il ne se trouvera pas, même dans la Chambre actuelle, une majorité pour appuyer ce tissu de cancanes, il serait téméraire de prévoir le résultat de la discussion. Tout dépendra des incidents de séance. Or, on parle précisément, en ce moment: 1° D'une demande de question préalable; 2° d'une demande de M. de Fourtou, réclamant des juges; 3° d'une proposition de M. Cazeaux, demandant, comme corollaire de la mise en accusation du Seize-Mai, la mise en accusation du Quatre-Septembre. Autant de brandons qui peuvent raviver toutes les haines et déjouer toutes les prévisions des gouvernementaux.

Ce que nous croyons pouvoir affirmer, c'est que la mise en accusation, malgré tous les efforts du gouvernement, réunira au moins de 140 à 150 voix.

\*\*

Quelques membres de l'ancien groupe opportuniste ont, paraît-il, essayé de démontrer à M. Gambetta qu'il était nécessaire qu'il donnât sa démission de président de la Chambre et rentrât dans l'arène comme combattant. M. Gambetta, bien que très en appétit, si l'on en croit les échos des offices de la présidence, aurait allégué, pour décliner ces propositions, l'état faiblissant de sa santé. Le vrai est que M. Gambetta espère apparaître un de ces jours comme les deus ex machina et troquer son fauteuil contre celui de M. Grévy lassé et débordé. Nous croyons quant à nous que M. Gambetta compte sans les Clémenceau et les Floquet qui mettent aujourd'hui le roi des commissaires-voyageurs dans le même sac-magasin des antiques — que M. Grévy.

\*\*

Au moment où les républicains affichent leur dessein de persécuter les congrégations religieuses, il est particulièrement intéressant de noter ce que pensent au sujet des couvents certains hommes dont on ne suspectera pas le témoignage. L'autre jour, à l'université de Cambridge, la conférence d'histoire, exclusivement composée d'anglicans et de gradués de l'Université qui se destinent au ministère de l'église anglicane, avait à discuter la question de la suppression des monastères en Angleterre. Après trois jours de discussion, la conférence, à la majorité de 80 voix contre 60, a voté la résolution suivante:

« La suppression des monastères par Henri VIII a été un cruel malheur pour le pays, et les circonstances actuelles exigent impérieusement le rétablissement d'institutions analogues parmi nous. »

Ce qui est vrai de l'Angleterre, ajoute l'Univers, l'est de la France. Mais que pèse l'intérêt du pays en regard des haines religieuses des politiciens qui trompent le peuple afin de le mieux exploiter?

\*\*

M. Paul Bert vient de présenter un intéressant amendement au budget de l'ins-

truction publique. Il propose la suppression des Facultés de théologie catholique. Par contre, il propose la création d'une chaire d'histoire des religions au Collège de France.

\*\*

MM. Haentjens, Prax-Paris, de Loqueysie, Dufour, Lenglé, Laroche-Joubert, viennent de présenter au budget de 1880 un amendement sur l'inégalité dans la répartition de la contribution foncière.

Rappelant au gouvernement que le taux moyen de l'impôt foncier en France est de 4.24 0/0 du revenu net de la propriété foncière, ces députés signalent à l'attention de la Chambre les quarante-sept départements dont le contingent dépasse ce taux moyen.

Leur amendement a pour but de faire cesser cet état de choses en réduisant, pour les départements trop chargés, les contingents fixés par le ministre des finances.

Le chiffre de la contribution foncière proposée par le gouvernement est de 473,206,157 fr.

Réductions demandées par l'amendement, 42,865,482 fr.

Dans le tableau des quarante-sept départements dont les contingents sont supérieurs à 4 fr. 24 et doivent être réduits, se trouvent:

Maine-et-Loire, compris dans la proportion de 4.44; — Indre-et-Loire, 4.54; — Deux-Sèvres, 4.55; — Sarthe, 5.03; — Ille-et-Vilaine, 4.38.

\*\*

LE GÉNÉRAL GRESLEY.

On lit dans la Marseillaise:

« Je ne suis pas fâché de profiter de l'occasion pour déclarer ici que, de tous les ministres, le général Gresley est celui qui inspire la plus grande estime. Certes, il n'est pas des nôtres, mais au moins il me paraît un homme honnête, net, et ne s'arrêtant pas à de mesquines considérations. C'est jusqu'à présent le seul qui ait fait quelque chose. Il a déclaré la Marseillaise chant national, il a remplacé M. Laborde, il a fait rentrer M. Fleury dans le devoir, en l'empêchant de prosterner son uniforme aux pieds d'un prétendant; il travaille, il agit, c'est un homme. »

D'autre part, on lit dans Paris-Journal:

« On assure qu'un sénateur qui observe attentivement le train des choses militaires, aurait dit: « Si le général Gresley continue à faire les concessions qu'il fait de jour en jour, le ministère de la guerre ressemblera avant six mois à la préfecture de police actuelle: ce sera la même désorganisation. »

C'est sans doute l'espoir de cette « désorganisation » qui fait déclarer à la Marseillaise que le général Gresley est un « homme. » Elle salue en lui l'héritier des traditions des Pache et des Bonchotte, et nul n'oserait dire qu'elle se trompe, après ce que le ministre de la guerre a fait.

\*\*

On remarque beaucoup que la plupart des procès intentés aux partisans de l'honorable M. de Mun, à la veille de l'élection du Morbihan, ont été réformés par la Cour d'appel de Rennes. On n'a pas moins obtenu l'effet qu'on attendait de ce procès; mais les décisions de la Cour de Rennes ne témoignent pas précisément de la loyauté des adversaires de M. Albert de Mun.

M. Saint-Martin, député de Vaucluse, a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi portant modification des articles 462, 463 et 464 du Code civil. Voici l'économie de ce projet :

La prohibition portée dans la loi actuelle, par l'article 462, aux mariages entre beaux-frères et belles-sœurs, est supprimée. Ces sortes de mariages ont actuellement lieu par voie de dispenses, et il a été accordé, dans la seule année 1876, des dispenses de ce genre au nombre de 4,407. Le nouvel article 462 maintient la prohibition portée par l'article actuel 463, contre les mariages entre oncle et nièce, tante et neveu.

Le nouvel article 463 est relatif aux dispenses qu'il est loisible au Président de la République de lever, pour des causes graves, en faveur du mariage entre oncle et nièce, tante et neveu.

Le nouvel article 464 a pour but de limiter expressément les prohibitions au mariage, et, par conséquent, de permettre le mariage des prêtres.

On sait que, selon la jurisprudence formelle de la cour de cassation, les prêtres sont incapables de se marier, et l'empêchement au mariage des prêtres est non-seulement prohibitif, mais encore dirimant; c'est-à-dire que le mariage contracté est annulé.

#### L'INFLUENCE DE L'HABIT.

Le vieux dicton : « Ce n'est pas la robe qui fait le moine », vient d'être démenti par M. le préfet de la Somme.

Un Frère n'est, à ses yeux, pour nous servir de l'expression chère aux républicains, ignorant que tant qu'il porte la robe de son ordre.

Qu'il la quitte; et aux yeux de M. Bréti-gnière, préfet de la République dans la Somme, le Frère devient aussi savant et aussi capable d'instruire la jeunesse que le premier instituteur laïque venu, quand même il n'aurait pas le brevet de capacité réglementaire.

Voici à quel propos l'opinion de M. le préfet s'est manifestée. Nous empruntons le fait au *Mémorial d'Amiens* :

« Il y avait une fois un petit Frère des écoles chrétiennes qui avait nom X... Ce cher petit qui comptait dix-neuf printemps et autant de vacances, eut un jour, en s'éveillant, une pensée laïque. Par une belle matinée de brouillard, il jeta son froc aux orties.

Un favorable zéphyr balaya le froc jusque sur le terrain du conseil académique, là où croissent les orties; les Frères, les vrais Frères, hélas! peuvent s'en rendre compte chaque jour.

Mais l'intéressant X... devait, lui, ne rencontrer que des roses. On disait autrefois : Sitôt pris, sitôt pendu; on pourra dire désormais : Sitôt défroqué, sitôt placé.

En effet, par arrêté préfectoral du 7 février 1879, le héros de notre histoire fut nommé d'emblée instituteur adjoint breveté à l'école communale du faubourg de N...

Ce prompt et heureux début ne donnait pas cependant tout ce qu'il promettait. X... était bien instituteur adjoint, il était bien appelé breveté par l'arrêté de M. le préfet, mais en réalité il ne l'était pas.

Voyons, vous, cher lecteur, qui n'êtes ni clercal, ni ultramontain, ni sacristain, mais seulement homme droit et honnête, comment auriez-vous fait pour changer par un coup de baguette un ignorant en instituteur breveté?

M. Bréti-gnière n'est pas embarrassé pour si peu. N'ayant pas de baguette sous la main, il a une plume, et, naturellement, il s'en sert.

Voici donc ce qu'on lit dans le dernier numéro du *Moniteur de l'instruction primaire* pour le département de la Somme, sous la rubrique *Partie officielle*, mouvement du personnel : « M. X..., breveté, instituteur adjoint à l'école communale du faubourg de N..., par arrêté préfectoral du 7 février 1879. »

Vous avez bien lu, n'est-ce pas? *Moniteur de l'instruction primaire*, c'est sérieux, et le mot : *Partie officielle*, et cet autre mot : X..., breveté... Vous avez retenu la date de cette nomination avec ce titre, breveté, 7 février 1879.

Eh bien! l'heureux breveté du 7 février 1879 était, lundi 3 mars (tout le monde a

pu le voir), assis parmi les candidats au brevet de capacité. »

#### LE MINISTRE DES CULTES.

Le *Figaro* publie une chanson déjà vieille comme son titre : *le Vieux Quartier latin*, et il la fait suivre d'une lettre adressée par l'auteur de cette poésie très-légère à Jules Vallès.

M. Lepère, en 1867, ne portait déjà plus le « béret rouge » et avait caché « son brûle-gueule, à la couleur d'ébène », mais il était très-bien avec « Puissant », dont les aventures policières ont fait grand bruit ces jours derniers. Nous ne pouvons citer qu'un extrait de la lettre, il est concluant :

« Monsieur Jules Vallès,

« Hélas! oui, monsieur, c'est moi qui suis l'auteur de la chanson du *Vieux Quartier latin*, et c'est vous dire qu'il y a vingt ans que j'étais jeune! Je ne suis pas de ceux qui, ne pouvant plus l'être, veulent ne l'avoir jamais été; en vous confessant ce péché de jeunesse, je ne fais même aucune difficulté de vous avouer que je l'ai commis à la suite d'une de ces soirées du quartier latin, que de mon temps on appelait des *noces*, et dont on n'a jamais été tenté de dire que *la mère sans danger...*, etc. Cette soirée-là s'était prolongée jusqu'à six heures du matin; il était un peu tôt pour rentrer chez soi; ce fut mon avis et celui de trois de mes camarades qui vinrent avec moi frapper à la porte de Dagnaux.

« Je ne sais s'il y a encore un café-restaurant Dagnaux, mais vous n'ignorez pas que cet établissement, qui était et qui est peut-être encore situé rue de l'Ancienne-Comédie, en face, ou à peu près, du café Procope; a joui d'une certaine célébrité. (Voir *Horace*, de George Sand).

« Je faisais partie d'un petit cercle d'étudiants qui s'y réunissaient tous les soirs, dans une salle au second, où campait alors aussi l'état-major de la Bohême. — C'est dans cette salle ornée d'un immense divan en équerre, sur lequel j'ai souvent vu Nadar étendre à l'aise ses longues pattes de faucheur, que nous fîmes rallumer le gaz (c'était en décembre 1846) et qu'on nous servit un déjeuner au cours duquel quelques verres de chablis m'induisirent en cantilènes. »

Qui aurait pu prévoir que M. Lepère, « induit en cantilènes par le chablis de Dagnaux », deviendrait ministre deux fois? Nous disons deux fois, car le nouveau ministre de l'intérieur a été, on ne l'a pas assez remarqué, — nommé par le même décret *ministre des cultes*.

L'ami de Vallès, de Puissant, de « la tendre Sophie », le poète du bal Pilodo, *ministre des cultes!*

On voit bien que la République n'est qu'une mauvaise farce de carnaval.

#### Etranger.

##### LES INONDATIONS EN HONGRIE.

Pesth, 12 mars.

D'après les dépêches de Szegedin, une catastrophe est arrivée à deux heures cette nuit. Les eaux ont rompu la digue et se déversent en larges torrents du côté de la ville. La population s'enfuit devant le fléau.

La plus vive anxiété règne aussi à Pesth.

Le *Daily News* reçoit de Szegedin la dépêche suivante, portant la date du 12 mars :

« Ce matin, de très-bonne heure, les eaux ont envahi et détruit la gare du chemin de fer. La ville a été inondée et plusieurs centaines d'habitants ont péri. 80,000 personnes sont sans abri, vu que les eaux montent très-rapidement et que les maisons s'écroulent. »

ANGLETERRE. — On écrit de Londres, 11 mars, que les nouvelles de Birmanie sont beaucoup plus graves que le ministère ne veut bien l'avouer. Il est évident que le nouveau roi, sachant les Anglais occupés dans l'Afghanistan, cherche une querelle sérieuse pour reconquérir sa complète indépendance. Si la situation se complique de ce côté également, les torques modérés, fatigués de toutes ces expéditions lointaines, seront les premiers à hâter la chute de lord Beaconsfield, en allant se joindre aux cohig. La situation

de la Grande-Bretagne vis-à-vis de la grande colonie de Victoria est loin de s'améliorer; le premier ministre autrichien, en ce moment en mission à Londres, a laissé entendre que si la mère-patrie ne changeait pas la constitution coloniale en donnant raison au parti progressif contre les réactionnaires du haut conseil de Victoria, la guerre civile éclaterait, et que sans doute les Autrichiens proclameraient leur indépendance.

RUSSIE. — Le général Loris Melikoff télégraphie d'Astrakan, à la date du 10 mars, qu'il n'y a pas de malades. La commission spéciale a visité, avec le professeur Tchoudnovsky, les villages de pêcheurs, le long du Volga, de Tzaritzin à Doubovka. Elle les a trouvés dans un état sanitaire satisfaisant.

Elle réserve son jugement sur les autres localités, jusqu'à ce qu'elles aient été visitées par deux commissions spéciales qui commencent leur tournée cette semaine.

Quatre maisons infectées du village de Prichib ont été brûlées avec toutes leurs dépendances.

Aujourd'hui la commission procède à la destruction, par l'incendie de la cinquième et dernière maison. Le délégué français assiste à l'opération.

ALLEMAGNE. — D'après une dépêche adressée de Berlin à la *Gazette de Cologne*, M. de Büler a présenté au Parlement allemand une motion tendant à inviter le gouvernement à proposer aux autres puissances un congrès ayant pour but d'amener un désarmement général.

#### Chronique militaire.

La question importante de la nourriture de la troupe revient à l'ordre du jour. M. Rétaut, sous-intendant militaire, a publié récemment la 2<sup>e</sup> édition d'une intéressante brochure sur la fourniture de la viande aux ordinaires. L'*Avenir militaire* appelle avec raison l'attention du ministre sur ce travail :

« D'après M. Rétaut, l'armée consomme annuellement environ 44 millions de kilos de viande; et comme cette quantité provient de 220,000 animaux malingres, — c'est un fonctionnaire de l'intendance qui l'affirme, — il en résulte que le système consistant à prendre des animaux à bas prix aura, avant peu, l'inconvénient de nuire à la production.

En effet, si l'armée se contente d'animaux non engraisés, il en résulte que le pays perd la différence existant entre le poids des bestiaux maigres et celui des mêmes bestiaux bien à point. L'élevage est impuissant à combler ce déficit.

L'auteur fait ressortir ensuite le peu de rendement d'une viande maigre, chétive, payée à raison de 34 centimes la ration, et il le compare au rendement de celle que l'on paierait 45 ou 47 centimes. Le bénéfice, dit-il, est dans l'achat de bestiaux plus chers, mais produisant beaucoup plus, soit en bouilli, soit en viande rôtie.

Le pays tout entier est donc intéressé à ce que ce grand nombre de bêtes malingres, abattues pour la troupe, disparaisse de la consommation. Le soldat y gagnera, et nous croyons que le contribuable y trouvera aussi son bénéfice. »

D'autre part, un ancien officier, M. Eymard, propose d'établir, dans chaque ville de garnison, des cuisines pourvues d'un matériel spécial, à l'aide desquelles il donnerait au soldat, moyennant 50 centimes par homme et par jour, une nourriture plus abondante et plus variée qu'on ne peut le faire avec le système actuel des ordinaires. Les projets de M. Eymard ne datent pas d'aujourd'hui; on aurait pu au moins lui permettre de faire des essais, soit dans un camp, soit dans une ville de nombreuse garnison. Jusqu'à ce jour, cet inventeur s'est heurté aux résistances de la routine.

Actuellement, la dépense de nourriture par homme est de 55 centimes environ. Le système Eymard permettrait donc d'économiser environ sept millions et demi de francs. C'est quelque chose, et nous estimons qu'on pourrait au moins y songer. La bonne nourriture, c'est-à-dire la santé, est une question qu'il faut toujours avoir présente à l'esprit. « Il n'y a de trop cher, a dit le général Sherman, que les armées hors d'état de combattre. »

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

##### NOMINATIONS DANS LA MAGISTRATURE.

Nous extrayons de la liste publiée par le *Journal officiel* les nominations concernant notre région :

Avocat général à Rennes, M. Belin, procureur à Angers, en remplacement de M. Mazeaud, nommé procureur général.

Procureur de la République à Angers, M. Dumont, procureur à La Flèche, en remplacement de M. Belin, nommé avocat général.

Procureur de la République à La Flèche, M. Barberon, procureur à Saint-Calais, en remplacement de M. Dumont, nommé procureur à Angers.

Procureur de la République à Saint-Calais (Sarthe), M. Pavie, procureur à Château-Gontier, en remplacement de M. Barberon, nommé procureur à La Flèche.

Procureur de la République à Château-Gontier, M. Le Mare, substitut à Yvetot, en remplacement de M. Pavie, nommé procureur à Saint-Calais.

Procureur de la République à Charolles (Saône-et-Loire), M. Gazeau, substitut à La Flèche, en remplacement de M. Bernard, nommé substitut à Yvetot.

Procureur de la République à La Flèche, M. Renouf-Dubreil, substitut à Laval, en remplacement de M. Gazeau, nommé substitut à Charolles.

Procureur de la République à Laval, M. Chardon de Beauvais-Chênemoireau, substitut à Blois, en remplacement de M. Renouf-Dubreil, nommé substitut à La Flèche.

Procureur de la République à Blois, M. Latour, substitut à Pithiviers, en remplacement de M. Chardon de Beauvais-Chênemoireau, nommé substitut à Laval.

Substitut du procureur général à Angers, M. Chudeau, procureur à Mortain, en remplacement de M. Métivier.

Procureur de la République à Saintes, M. Giraud, procureur à Loudun, en remplacement de M. Férand.

Procureur de la République à Loudun, M. Maurice, procureur à Quimperlé, en remplacement de M. Giraud, nommé procureur à Saintes.

Juge au Mans, M. Papin, juge à Mayenne, en remplacement de M. Hardy de la Largère, décédé.

Juge à Mayenne, M. Nettle, juge à Segré, en remplacement de M. Papin, nommé juge au Mans.

Juge à Segré, M. Bienvenu, juge suppléant à Angers, en remplacement de M. Nettle, nommé juge à Mayenne.

Substitut à Aubusson, M. Frèrejoutan du Saint, substitut à Baugé, en remplacement de M. Grellet de Fleurette, nommé procureur.

Substitut à Baugé, M. Mangels, juge suppléant à Libourne, en remplacement de M. Frèrejoutan du Saint, nommé substitut à Aubusson.

Substitut à Angers, M. Rimbault, substitut à Tours, en remplacement de M. Huguel de Châtaux.

Juge suppléant à Chinon, M. Martin, avocat, en remplacement de M. Gillet, nommé juge.

Au sujet de la révocation de MM. Mévier et Huguel de Châtaux, nous lisons dans l'*Union de l'Ouest* :

« Le parquet de la Cour et le parquet du Tribunal d'Angers perdent en MM. Mévier et de Châtaux deux hommes de cœur et de talent, qui étaient l'honneur de leur profession. Nul parmi nous ne perdra le souvenir de l'ardeur généreuse avec laquelle ces deux jeunes magistrats ont su mettre au service des grands principes d'ordre et de justice une éloquence honnête et ferme, même sous la menace de rancunes politiques. Ils peuvent descendre de leur siège le front haut et la conscience tranquille; l'estime des honnêtes gens les vengera d'une disgrâce puérile, qui ne saurait atteindre la dignité de leur caractère. »

##### CONCOURS HIPPIQUE DE NANTES.

La troisième journée du Concours hippique a été moins favorisée que les premières par le soleil, dont les rayons avaient peine à traverser la brume qui assombrissait le ciel.

Cela n'a pas effrayé les amateurs ni le monde élégant, accourus en foule, attirés surtout, il n'en faut pas douter, par le spectacle si attachant des sauts d'obstacles, accomplis par les plus élégants cavaliers. Avant d'en arriver à cette partie du programme, le jury a examiné et classé les carcossiers de la première classe.

Trente-six chevaux étaient engagés pour disputer les prix de courses au galop, avec obstacles. Mais finalement vingt et un seulement ont accepté l'épreuve. Leurs cavaliers ont rivalisé d'habileté et d'entrain, de manière à vivement intéresser les spectateurs toujours avides des émotions qu'inspirent les exercices hippiques, surtout quand ils sont exécutés par des individualités qui ont tant de titres pour attirer l'intérêt.

A la suite des épreuves, le jury a classé les plus heureux, parmi les plus habiles, dans l'ordre suivant :

1<sup>re</sup> catégorie, dite cavalerie de réserve et de ligne :

1<sup>er</sup>, *Levely*, monté par M. Destigny, sous-lieutenant au 4<sup>e</sup> de cuirassiers.

2<sup>e</sup>, *Patraque*, monté par M. d'Alton, sous-lieutenant au 4<sup>e</sup> de cuirassiers.

3<sup>e</sup>, *Couleur*, montée par M. de La Rue du Can, capitaine au 25<sup>e</sup> de dragons.

Flots de rubans. — *Grec*, monté par M. Jochault du Plessix, sous-lieutenant au 25<sup>e</sup> de dragons.

*Voligeur*, monté par le marquis de Vollobrosa, officier à l'École de Saumur.

2<sup>e</sup> catégorie, dite de cavalerie légère :

1<sup>er</sup>, *La Gauloise*, montée par M. Le Moine des Mares, sous-écuyer à l'École de Saumur.

2<sup>e</sup>, *Niniche*, montée par M. de Cahouët, sous-écuyer à l'École de Saumur.

3<sup>e</sup>, *Niniche*, montée par M. Gabriel Gaudin.

Flots de rubans. — *Giberne*, appartenant à M. de Joussetin, montée par M. Bouillier Marin de Saint-André.

*Miss Naggie*, montée par le comte d'Andigné. (*Espérance du peuple.*)

#### CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT.

L'administration des chemins de fer de l'Etat publie l'avis suivant :

« A dater du 40 mars 1879, les trains de marchandises n<sup>os</sup> 4,004 et 4,002, circulant entre Tours et La Roche-sur-Yon qui ne prenaient précédemment de voyageurs qu'entre Tours et Loudun et entre Bressuire et La Roche-sur-Yon, prendront des voyageurs sur tout le parcours. »

On lit dans l'*Echo du Loir*, de La Flèche :

« L'ouverture de la ligne de Château-du-Loir à Saint-Calais aura lieu le 31 mars. »

« La tournée de réception aura lieu du 47 au 22. »

« Le personnel désigné pour cette ligne devra y être installé vers le 15 courant. »

« Il y aura, dit-on, quatre trains sur Sablé. »

M. de la Rochemacé vient de terminer, dans l'*Union*, une longue étude sur l'économie agricole française, à l'occasion de l'invasion des blés américains, et la termine par la conclusion suivante :

« Celle-ci, dit-il, sera aussi brève que longue a été l'étude de ses causes primordiales et déterminantes. »

« Des tarifs, des tarifs et encore des tarifs ! jamais de traités de commerce ! Les traités restent et les tarifs se modifient. *La liberté comme en Amérique, des tarifs comme aux Etats-Unis.* »

« Comme base de ceux-ci : 1<sup>o</sup> à l'importation, équation absolue des impôts perçus en France sur les produits similaires, augmentés de leur fraction proportionnelle de droits de mutation ; 2<sup>o</sup> protection du travail national contre le travail étranger, suivant enquête industrielle. »

« Pour chaque branche de l'exploitation agricole, blé, laine, bétail, soie, vin, huile, etc., la statistique et la géométrie, rapprochée de l'impôt, en y ajoutant des droits de mutation, donnent le chiffre approximatif des tarifs à établir, sans admettre aucun privilège au profit de l'étranger. »

« Celui-ci criera, c'est dans l'ordre ; laissez-le crier et voyez si l'Angleterre a soufflé mot quand l'Amérique a signifié aux Anglais, à nous et à d'autres qu'elle entendait faire payer par ses droits de douane les frais de sa guerre de sécession. »

« Ses tarifs ! elle les applique tous les

jours à tout le monde et personne ne réclame : n'est-ce pas son droit ? Bien mieux, elle en exige le paiement en or !

« Le grand chancelier de l'empire germanique, après s'être servi du libre-échange, comme il s'est servi de l'Internationale, pour démolir la vieille Europe, va envoyer l'un rejoindre l'autre, maintenant qu'il veut édifier et non plus détruire. »

#### CONSEILS ET RECETTES.

*Le goût de brûlé.* — Rien de plus désagréable, on le sait, dans les divers aliments, viande, légumes, etc., que le goût de brûlé.

Voici un moyen trop peu connu et bien facile d'éviter ce goût désagréable et malsain.

Quand la casserole où on fait cuire de la viande ou un légume commence à sentir le brûlé, au lieu de la découvrir, laissez-y le couvercle et levez-la du fourneau ; portez-la sur la pierre d'évier mouillée et laissez-la se refroidir pendant cinq minutes. — La vapeur alors, au lieu de se répandre et d'infecter le contenu de la casserole, descend peu à peu jusqu'au fond et s'y condense.

Cela fait, vous découvrez la casserole, vous jetez sur le contenu quelques gouttes d'eau froide, puis vous transvasez doucement sur un plat avec la sauce, en laissant au fond la partie brûlée. L'on évite ainsi le goût de brûlé que beaucoup de personnes ne peuvent supporter et qui est désagréable pour tout le monde.

#### Faits divers.

##### RALLY-PAPERS A ANGOULÊME.

Nous lisons dans le *Charentais* :

« Le rallye-papiers couru dimanche par les officiers d'artillerie de notre garnison a été favorisé par un temps splendide. »

« Le rendez-vous était sur les chaumes de Crage. A une heure précise le départ a été sonné. Partis du point que nous venons d'indiquer, les chasseurs ont fait une première randonnée vers le bois de Saint-Martin, pour revenir presque aussitôt vers le point de départ, où trois obstacles, composés de fascines amoncelées, ont été franchis avec l'entrain le plus énergique. »

« Inclinant ensuite vers l'est, la chasse a suivi les murs du Clergon pour venir sortir devant le Château-du-Diable. Elle traverse alors de nouveau la route de Montmoreau, longe les carrières de Bompard, le Bois-Brûlé, les Sévignes, et revient sur le terrain de l'hippodrome de la Tourelle, où la vue est sonnée et où l'hallali courtant, plein de fougue et de péripéties, se termine par la prise, à quelque distance des tribunes. »

« Pendant ce long et difficile parcours, les officiers de la garnison et les nombreux gentlemen qui s'étaient joints à eux ont fait preuve d'une intrépidité et d'une habileté dont on ne saurait trop faire l'éloge. »

« Aucun accident sérieux n'est venu attrister cette charmante fête, dont le retour, aussi brillant que possible, s'est effectué par la route de Bordeaux et le chemin de la Colonne. En tête du cortège s'avançaient, au pas de leurs montures, les trompettes de l'artillerie sonnant les fanfares militaires. Puis venaient de gracieuses amazones dont plusieurs avaient suivi intrépidement la chasse, de nombreux officiers, beaucoup de gentlemen en costume de cheval et enfin une longue file de brillants équipages de maîtres. »

On écrit d'Angoulême au *Pays* :

« Deux moulins de la poudrière d'Angoulême ont fait dernièrement explosion. Huit ouvriers sont tués en laissant leurs familles sans ressources. Aussitôt on organise des souscriptions et les listes se couvrent rapidement. »

« M<sup>me</sup> Ch... a l'idée d'organiser dans son salon (qui passe pour être réactionnaire) une loterie au profit de ces malheureuses victimes. En trois jours, mille billets sont placés et des lots nombreux sont généreusement donnés. Le tirage de la loterie devait avoir lieu jeudi dernier sans que personne eût songé à demander l'autorisation administrative pour cette œuvre toute privée. »

« Mais le préfet de la Charente, M. Jules Brun, entend qu'on ne méconnaisse pas son autorité. Le mardi 4 mars, il envoie son

commissaire central dire à M<sup>me</sup> Ch. qu'elle ait à solliciter son autorisation. A l'instant même, M<sup>me</sup> Ch. lui envoie la demande. »

« On croirait peut-être que le préfet aurait répondu, avec la courtoisie d'un homme du monde, par l'envoi immédiat d'un arrêté autorisant l'œuvre de bienfaisance : au lieu de cela, il répond par une longue pancarte de demandes de renseignements, et il annonce qu'au surplus la police assistera dans le salon de M<sup>me</sup> Ch. au tirage de la loterie. »

« Il a fallu parlementer pour cette petite affaire, et M<sup>me</sup> Ch. n'a pas reçu moins de trois éptres administratives et de trois visites du commissaire central avant d'obtenir une solution. »

« Si c'est ainsi que MM. les préfets de la République entendent encourager la charité privée des salons, il faut avouer que les pauvres devaient se trouver bien mieux secourus par l'Empire qui facilitait toutes les loteries par l'envoi de ses lots et de ses souscriptions. »

« On assure que M. le préfet de la Charente n'avait pris aucun billet à cette loterie des victimes de la poudrière. Il est vrai que personne n'avait songé à engager des relations avec lui pour lui en offrir. »

Le bruit se répandait, il y a quelques jours, qu'une ferme des environs de Céton (Orne) venait de disparaître en terre, à l'instar de ces îles éphémères dont on apprend de temps à autre l'engloutissement dans les flots de la mer.

L'effondrement a eu lieu, dit le *Nogentais*, sur la route de Gibet à Céton, à l'endroit connu sous le nom de butte des Jouvettiers, sur 2 hectares au moins de la ferme du Pin ; il s'est produit par bandes de différentes largeurs et longueurs, et parallèles pour la plupart.

Les dépressions varient en profondeur, non-seulement sur les différentes bandes, mais encore sur une même bande ; elles atteignent en plusieurs points de 4 à 2 mètres ; leur longueur est au moins de 450 à 200 mètres.

La ferme du Pin, qui borde la route, est lézardée ; elle a dû s'enfoncer verticalement, car le bord du toit d'un bâtiment touche presque le sol de la route. Elle a été évacuée par ordre de l'autorité.

La chaussée de la route a subi également des dépressions sur plusieurs points.

Un fermier qui amenait du cidre jeudi dernier, a dû venir de Céton à Nogent par la butte de Queux, parce que le passage avec voiture sur la route de Gibet était interdit.

Une source assez abondante existe au-dessous de la ferme du Pin. Il se pourrait que les terrains, désagrégés par l'infiltration continue des pluies, aient été entraînés par les courants intérieurs qui forment la source, et aient ainsi déterminé ces accidents.

Le fermier de ladite ferme ajoute que des sondages faits sur la route ont accusé la présence d'excavations dangereuses.

Un dénouement de vaudeville :

Les journaux ont annoncé que le gagnant d'un lot bizarre n'avait pas encore donné signe de vie. Ce lot consistait en un dîner de trente couverts à trente francs par tête.

Il y avait gros à parier que l'heureux mortel n'était pas un gastronome, car depuis longtemps il eût pu digérer un de ces baluchons homériques qu'on peut avoir pour le prix indiqué plus haut.

Cette supposition était juste : le détenteur du billet n'était pas un gastronome, mais simplement un *roublard* (terme consacré).

Paysan du Berri, il avait jeté ses vues sur une jeunesse du pays pour la conduire à l'autel ; mais, en homme pratique, il jugea que le lot arrivait à point pour lui faire réaliser l'économie d'un repas de noces.

C'est ainsi qu'avant de présenter son billet, il pressa la fiancée de se décider et d'avancer le jour de la bénédiction nuptiale.

Mardi prochain, toute la noce se rendra à Paris et se trouvera au restaurant à six heures précises.

Le comble de l'économie eût été d'attendre qu'il y eût un train de plaisir.

En Cour d'assises : on juge une affaire de rixe dans un cabaret, suivie de meurtre.

— Témoin, dit le président, racontez l'origine de la querelle.

Le témoin, se tournant vers le jury : — Voici : l'accusé, pour un rien, se met tout à coup à crier : tas d'imbéciles ! tas de chameaux ! tas de mufles !

Le président, interrompant avec douceur : — Ne vous adressez pas à messieurs les jurés : parlez à la Cour.

Calino marie sa fille. Le jour de la signature du contrat, son gendre lui réclame la dot qu'il a promise.

Calino se fait tirer l'oreille. Enfin, pressé par le notaire, il remet entre les mains de celui-ci vingt billets de mille francs.

Son gendre vient lui serrer la main.

— Qu'est-ce que vous voulez que me fasse votre poignée de main ? lui dit Calino ; je vous ai donné vos vingt mille francs : nous sommes quittes. Et, comme quelqu'un s'étonnait de la brusquerie de Calino, d'ordinaire si pacifique :

— Je trouve mon gendre bête comme on ne l'est pas, dit-il à ce quelqu'un. J'ai cent mille francs de fortune ; ma fille est fille unique : s'il n'avait pas accepté de dot, il aurait touché cent mille francs à ma mort : tandis que, comme ça, il n'en touchera que quatre-vingt mille. Faut-il qu'il soit bête ! il perd vingt mille francs pour le plaisir de les perdre.

Une jeune fille vient de rompre avec son fiancé. — Pourquoi ? lui demande-t-on. — Pourquoi ? répond-elle, mais il paraît qu'il traverse la place de la Trinité à minuit.

— Eh bien ? — Eh bien ! s'il n'est pas assommé, c'est qu'il est affilié aux assommeurs !

— Vous avez été trois fois veuf... Est-ce possible ?

— Très-possible. — Vous êtes venu en aide aux circonstances... Voyons, avouez-le !

— Non, je vous assure... j'ai eu de la chance, voilà tout !

Un étranger cause politique dans un hôtel avec un accordeur de pianos :

L'*Etranger*, à l'accordeur de pianos. — Que manque-t-il donc à vos ministres pour être d'accord avec le Parlement ?

L'*Accordeur*. — L'harmonie. — Quel incident a fait naître la discussion sur la police ?

— Les rondes. — Oui, j'ai entendu dire que les Parisiens passaient des nuits...

— Blanches.

— Quelles sont donc les intentions des coupables ?

— Noires.

— Mais, enfin, que fait cette police ?

— Do, do.

— Alors elle agit...

— Piano.

— Que disent les chefs ?

— Fût-il !

— Et l'on en est...

— La !

Chacun sait combien, d'ordinaire, il faut employer de tisanes, de pâtes et de sirops pour guérir un rhume, un catarrhe, une bronchite. Le nouveau traitement de ces maladies par les capsules de goudron de Guyot ne revient qu'à dix ou quinze centimes par jour. Prendre deux ou trois capsules à chaque repas, et le plus souvent le bien-être se fait sentir dès les premières doses.

Pour éviter les nombreuses imitations, exiger sur l'étiquette la signature Guyot imprimée en trois couleurs.

Dépôt dans la plupart des pharmacies.

#### Dernières Nouvelles.

C'est M. Waddington qui doit prendre aujourd'hui le premier la parole au nom du gouvernement.

Si le débat ne peut pas être terminé dans une seule séance, il y aura séance de nuit.

Le gouvernement, d'accord avec M. Gambetta, désire que la question soit vidée aujourd'hui.

M. Ranc est rentré hier à Paris.

#### Théâtre de Saumur.

TRUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

Par extraordinaire

VENREDI 4 mars 1879,

MADAME FAVART

Opéra-comique nouveau en 3 actes, musique de J. OFFENBACH.

Les principaux rôles seront joués par MM. Sureau, Boulanger, Descamps, Servat, Letellier, M<sup>me</sup> Rita Lelong et Thibaut.

Bureaux à 7 h. 3/4 ; rideau à 8 h. 1/4.

